



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Programme d'accompagnement des municipalités pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

Présentation du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis maintenant plus de 25 ans. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.

Mission

PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Vision

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SONT AU CŒUR DES DÉCISIONS ET DES ACTIONS.

Valeurs

- OUVERTURE
- ENGAGEMENT
- RIGUEUR
- INTÉGRITÉ

Il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et dont la mission est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Pour le CREAT, le développement durable se définit comme un développement qui permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable.

Le CREAT est reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui le soutient financièrement. Comme les 15 autres CRE, il est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Description du programme

La démarche *Climat de changement* s'adresse aux décideurs et gestionnaires régionaux et municipaux. L'objectif est de développer leurs connaissances, de les outiller, de faciliter la concertation et de créer une synergie pour mieux agir pour le climat. Dans le cadre de cette démarche portée par le CREAT, les municipalités et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue sont invitées à déposer leur candidature pour recevoir un accompagnement personnalisé offert gratuitement de 15 à 35 heures pour les soutenir dans le développement de projets en lien avec les changements climatiques. Au cours d'une période de deux (2) ans, un maximum de 10 municipalités/MRC seront accompagnées par le CREAT. Deux appels à projets auront lieu : le premier du 4 avril 2022 au 27 mai 2022. Le deuxième aura lieu en 2023.

Sélection

Un comité de sélection créé spécialement pour ce programme analysera les candidatures reçues et choisira, selon des critères préalablement établis, les municipalités retenues. Le comité de sélection comprend deux (2) représentants du CREAT et un représentant du secteur municipal.

Nature de l'accompagnement

L'accompagnement offert par le CREAT doit permettre à la municipalité qui en bénéficie de planifier ou de mettre en œuvre un projet permettant de contribuer aux efforts de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. L'accompagnement peut être utilisé pour le développement de projets, tels que :

- ✓ Rédaction (ou révision) d'un document d'orientation ou de planification (politique, plan d'action, plan de développement durable, etc.)
- ✓ Rédaction d'une demande de subvention
- ✓ Accompagnement pour l'obtention d'une accréditation environnementale (ex. : ICI on recycle)
- ✓ Collaboration dans la réalisation d'activité(s) en environnement (mobilité durable, efficacité énergétique, gestion des matières résiduelles, etc.)
- ✓ Recherche d'expert(s) pour la planification/réalisation d'un projet technique (ex. : aménagement d'un toit vert, amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment)
- ✓ Autre accompagnement pertinent

Tel que spécifié précédemment, il s'agit d'une banque d'heures en accompagnement. Ainsi, la municipalité-MRC reste le mandataire principal du projet.

Critères

Voici les critères sur lesquels le comité de sélection se basera pour analyser les demandes :

- La municipalité ou la MRC est située sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le projet a des impacts positifs sur la communauté ou sur l'enjeu ciblé
- L'organisation municipale a les ressources financières et humaines pour réaliser le projet
- L'accompagnement demandé est réaliste et respecte la nature des projets qui peuvent se prévaloir du programme
- La demande est appuyée par le conseil municipal/table des maires

De plus, le projet doit minimalement répondre à un des énoncés suivants :

- Le projet permet de... mieux agir pour le climat
- Le projet permet de... contribuer à l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050
- Le projet permet de... faciliter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques

Candidature

Dans le cadre de ce premier appel à projets, les candidatures doivent être déposées entre le 4 avril 2022 et le 27 mai 2022, en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Pour toutes questions ou besoin d'informations supplémentaires :

Bianca Bédard,
Directrice adjointe
biancabedard@creat08.ca

Ce projet est réalisé grâce à l'appui financier du gouvernement du Canada.